

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 17 DECEMBRE 2015

6

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à BELLECOMBE en séance publique sous la présidence de son Président, M. André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard – BAZIN Jean-Louis - BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GROS Claudine - LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MORTON Carole - OLEON Laurent - PELLICANO Evelyne - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Robert.

REPRESENTES : Mme Sylvie GERMANAZ par M. Gérald ARNOLD
M. Jean-Christophe GROGNIET par M. Jean-Louis BAZIN
Mme Marie GUNIE par M. Robert VORGER
Mme Hélène JAY par M. Jean COSTE
Mme Josiane MIBORD par M. André POINTET

EXCUSES : M. Mathieu CHENAL
M. François JUGAND
Mme Chrystelle MENGOLI
Mme Annie RELIER

Était également présent, Monsieur Éric COLLIN, suppléant.

Le compte-rendu du conseil de communauté du 19 novembre 2015 est adopté sans remarque.

I – Débat d'orientation budgétaire 2016

M. MARTINOT présente la situation budgétaire à la mi-décembre qui montre, en première analyse, que les différents postes de fonctionnement sont conformes aux prévisions et que l'excédent prévisionnel de 1 360 000 € pourra être dégagé. Le compte administratif projeté fait état d'un montant plutôt proche de 1 700 000€.

En investissement, le niveau des dépenses de travaux réalisés et réglés en 2015 est proche de 2,6 millions d'euros. Les restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées) sont estimés à 1,5 million d'euros. Compte tenu de ces restes à réaliser, l'emprunt de 1,7 M€ prévu pour équilibrer le budget 2015 n'a pas été contracté.

Le prévisionnel 2016 de fonctionnement devra être établi en serrant au mieux les charges à caractère général et celles du personnel. Les participations au SDIS, SMITOM, services unifiés, APTV, OTVVA sont difficilement compressibles et la participation au SI du Morel va augmenter de 300 000 € pour financer la première tranche des travaux de rénovation. Le prélèvement du FPIC va passer de 350 000 € à 500 000 €.

Dans ce contexte, les subventions aux budgets annexes (eau et assainissement) habituellement inscrites à hauteur de 200 000 €/an ne pourront pas être reconduites.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement seront amputées de 250 000 € par rapport à 2015 (augmentation du prélèvement pour redressement des comptes publics).

Il serait souhaitable dans ces conditions d'augmenter le produit de la TEOM de 100 000 €, ce qui réduirait l'écart entre les charges (1,2 M€) et les recettes liées aux ordures ménagères (0,95 M€).

Les dépenses d'investissement seront limitées à 2,5 millions d'euros, remboursement du capital des emprunts et restes à réaliser compris, ce qui va réduire considérablement les marges de manœuvre.

Au regard des recettes prévisibles constituées de l'autofinancement de 0,82 M€, des subventions et du FCTVA, il faudra avoir recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Le Président confirme que le prévisionnel 2016 est inquiétant avec un autofinancement qui baisse d'année en année. La collectivité va perdre 1 M€ de recettes par rapport à 2013.

Les investissements vont être sérieusement réduits et la collectivité ne pourra pas supporter la charge du plan numérique départemental « Très Haut Débit » même si la nécessité de ce plan n'est pas remise en cause.

II – Eau et assainissement : tarifs 2016

Tarifs de l'eau pour Aigueblanche, Les Avanchers-Valmorel, La Léchère et Saint Oyen :

La part de la CCVA (surtaxes), qui s'ajoute à la rémunération du fermier, est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité (investissements, capital des emprunts, frais financiers...). Pour 2016, il est proposé :

- de conserver la part fixe de base et la part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 41 € HT/an pour les usagers des sites touristiques de Valmorel et de la Charmette sur la commune des Avanchers-Valmorel et de la station de Doucy sur la commune de La Léchère ;
- de conserver la part fixe de base et la part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 24,50 € HT/an pour les usagers des sites d'Aigueblanche, Les Avanchers (villages), Doucy et St Oyen ;
- de passer la part fixe de base et la part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 17,50 € HT/an pour les usagers de La Léchère (hors Doucy et station de Doucy) ;
- de passer la part proportionnelle aux volumes d'eau potable consommée à 0,35 € HT/m³ pour tous les usagers.

La tarification différente de la part fixe pour les usagers des sites touristiques est justifiée par les conditions d'exploitation du service qui répondent à des besoins liés à leur vocation principalement touristique.

La tarification différente de la part fixe pour les usagers de La Léchère (hors Doucy et station de Doucy) s'explique par le fait que cette partie du territoire n'était pas partie prenante du Syndicat Mixte des Eaux des Plans avant la dissolution de ce dernier. Une harmonisation du tarif est programmée sur la durée du contrat de la DSP.

Tarifs de l'eau pour Bonneval Tarentaise, Le Bois et Feissons sur Isère :

Le service d'eau potable sur les territoires des trois communes de Le Bois, Bonneval Tarentaise et Feissons sur Isère est géré en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé de fixer les tarifs de l'eau 2016 de la manière suivante :

Pour les usagers de la commune de Bonneval Tarentaise :

- une part fixe de base et une part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 35,10 € HT/an,
- une part proportionnelle aux volumes d'eau potable consommée à 0,8059 € HT/m³.

Pour les usagers des communes de Le Bois et de Feissons sur Isère :

- une part fixe de base et une part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 28,10 € HT/an,
- une part proportionnelle aux volumes d'eau potable consommée à 0,8059 € HT/m³.

L'ensemble de cette tarification de l'eau est adopté à l'unanimité.

Tarifs de l'assainissement collectif :

Par avenant en date du 30 décembre 2014, la collectivité a validé avec Véolia l'extension du périmètre de la DSP assainissement collectif en intégrant les communes de Le Bois et de Feissons sur Isère. Il n'y a plus, depuis 2015, qu'un seul mode de gestion sur cette compétence.

La part de la CCVA (surtaxes), qui s'ajoute à la rémunération du fermier, est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité (investissements, capital des emprunts, frais financiers...). Pour 2016, il est proposé :

- de fixer la part fixe de base et la part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 12 € HT/an pour les usagers des sites touristiques de Valmorel, la Charmette et la station de Doucy,
- de fixer la part fixe de base et la part fixe supplémentaire par unité de logement (au-delà de 1) à 7 € HT/an pour les usagers des autres sites,
- de fixer la part proportionnelle aux volumes d'eau potable consommée à 0,54 € HT/m³ pour tous les usagers.

La tarification différente pour les usagers des sites touristiques est justifiée par les conditions d'exploitation du service qui répondent à des besoins liés à leur vocation principalement touristique.

L'ensemble de cette tarification de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le Président précise que le niveau des tarifs de l'eau et de l'assainissement de la CCVA reste bien en deçà des moyennes des prix de l'eau généralement pratiqués.

Il précise également qu'une révision du contrat de DSP de l'eau sera effectuée en 2016 à la moitié de la durée de son exécution, comme le prévoit le contrat.

III – Subventions d'investissement aux services unifiés

Le conseil communautaire décide d'attribuer deux subventions d'investissement à la CCCT dans le cadre des services unifiés :

- 180 € à l'école de musique (instruments),
- 3 362 € au gymnase intercommunal (matériel).

IV – Décision modificative du budget annexe de l'eau

La décision modificative n°1 proposée par Gabriel MARTINOT sur le budget annexe de l'eau doit permettre d'ajuster les crédits de fonctionnement entre chapitres.

Elle est approuvée à l'unanimité.

V – Questions diverses

L'assemblée décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, la CCCT et les communes de Bozel, Brides, La Perrière et Saint Bon concernant l'expérimentation d'une ligne de transport d'intérêt local pour l'année 2013. Le montant restant à la charge de la CCVA s'élève à 4 950 €,
- d'approuver le plan d'actions Espace Valléen 2016/2018, étape nécessaire avant la finalisation du contrat. Le niveau de subventions est proche de 80 % sur les actions projetées. Les priorités resteront à définir,
- de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux en 2016 pour réduire les dépenses de fonctionnement.

VI – Informations diverses

Evelyne PELLICANO signale que les réservations pour la saison thermale sont actuellement impossibles par le site internet de l'OTVVA et que ce dernier doit vite corriger ces dysfonctionnements. Elle s'interroge également sur l'intérêt d'organiser la « Rentrée des neiges » avant l'ouverture de la saison.

Robert VORGER précise que la « Rentrée des neiges » n'est pas une animation à destination du grand public mais une opération de communication via les médias. Il salue le travail de DSV qui va pouvoir ouvrir 30 à 40 % du domaine skiable malgré des conditions d'enneigement très délicates.

Jean COSTE confirme les problèmes auxquels doit faire face le SMITOM suite à l'abandon brutal de l'exploitation du four de Valezan par Novergie. Les experts sont très pessimistes sur l'avenir du four et son redémarrage.

Thierry BRUNIER fait le point sur l'avancée des travaux de dévoiement du réseau d'assainissement au niveau de l'usine Carbone Savoie. Ces travaux ont été arrêtés pendant l'hiver, ils reprendront en mars 2016.
